

Annexe 1 : Liste des marchés (délibération amont)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 033-895134674-20231214-20230508-DE

Direction de la Régie	Intitulé du besoin / Lot	Type de procédure	Type de marché	Montant prévisionnel	Durée du marché	Montant max sur la durée totale du marché
DSI	Télérelève	SPP <ul style="list-style-type: none"> La technologie est propriétaire et exploitée uniquement par 3S. Les équipements appartiennent en propre à la Régie mais les données transitent obligatoirement par les infrastructures 3S. De même seul 3S commercialise les équipements propres à sa technologie Nous n'avons pas la possibilité de désinstaller les 18000 équipements actuellement en place 	Accord-cadre à bons de commande - un seul lot		8 ans : tranche ferme de 5 ans + tranche optionnelle de 3 ans	4 800 000 €
DIP	Investigations complémentaires AEP et Assainissement à compter du 01/01/2026	La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.	Accord-cadre à bons de commande	Lot 1 : Bordeaux et Rive Droite - 450 000 € / an Lot 2 : Ouest et Sud - 550 000 € / an	1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans	4 000 000 € HT sur la durée totale du marché: - Lot 1 : 1 800 000 € HT - Lot 2 : 2 200 000 € HT
DRU	Externalisation de la gestion relation usager (Front & Back Office)	La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-2, R. 2124-2 2° et R. 2161-6 à R. 2161-11 du Code de la commande publique.	AC à bons de commande	1 500 000 € HT	1 an reconductible 7 fois, soit 8 ans	12 000 000 € HT